

Compte rendu de la réunion « PRESENTATION DU BURDI 5 » du 07/11/2023 au CD33

La présente réunion a eu pour but de présenter la nouvelle organisation du Burdi 5 pour la saison 2023 / 2024.

Différents thèmes y ont été abordés et détaillés ci-après.

I - CATEGORIES ENGAGEES

Les catégories engagées pour la saison 2023 / 2024 sont :

- Féminines
- Mixte
- Masculin -35
- Masculin +35

II - RESPONSABLES DE CATEGORIES

- RESPONSABLE BURDI 5 :

Benjamin RICO

Mail : benjamin.rico@hotmail.fr

Tel : 06.59.76.15.18

- TRESORIER

Jean-François DUDON

Mail : jf.dudon@orange.fr / tgcd33@outlook.com

- RESPONSABLES DE CATEGORIES
 - FEMININES : Régis BOURGEOIS
 - MIXTE : Jeremy HIERSSO
 - Masculin -35 : ????????
 - Masculin +35 : Stéphane BRETH / Florent THORE

III – FONCTIONNEMENT ET FORMALITES

III.1 – Cotisation annuelle

La cotisation annuelle par équipe s'élève à 200€. Il a été évoqué la possibilité de mettre en place un tarif dégressif pour les clubs qui inscrivent plusieurs équipes.

La gratuité sera appliquée pour les équipes féminines.

La date limite de régularisation des cotisations est celle de la première participation de l'équipe à un évènement.

Aucune équipe qui n'est pas à jour de sa cotisation ne pourra participer aux tournois.

Le règlement peut se faire par chèque remis au responsable de catégorie qui se chargeront de les transmettre à M. RICO (responsable BURDI 5) ou M. DUDON (trésorier), ou par virement. Pour ce dernier, un RIB sera communiqué à chacun des responsables de catégorie (il devra être mentionné dans l'intitulé du virement, le nom de l'équipe concerné qui sera le même que celui de la feuille de match).

III.2 – Inscriptions aux évènements et repas

Des repas sont prévus à la fin de chaque évènement. Il est impératif de s'y inscrire préalablement.

Au plus tard 4 jours avant chaque tournois, le responsable d'équipe fera remonter au responsable de catégorie la feuille de match propre à son équipe. Il y sera mentionné :

- Les noms et prénoms des joueurs (10 maximum / équipe)
- Les numéros de licence FFR
- La participation ou non au repas d'après tournois
- Il y sera possible d'y rajouter des repas supplémentaires pour les accompagnants non-joueurs.

Chaque joueur doit être OBLIGATOIREMENT avoir une licence FFR (au minimum « Rugby loisir » sans quoi, il ne pourra être autorisé à jouer. Tout manquement engagera la responsabilité du président du club concerné.

Afin de ne pas mettre le club hôte en défaut, le nombre de repas servis par équipe ainsi que leur facturation correspondront au nombre indiqué sur la feuille de match. Les inscrits de dernière minute ne pourront être pris en charge.

IV – FORMAT DES EVENEMENTS

Comme les années précédentes, le but est que chacune des équipes puisse prendre un maximum de plaisir en jouant un maximum de matchs.

Cette année une nouvelle formule informatique est mise en place afin de faciliter la préparation des poules et des matchs.

Toutefois, et afin d'optimiser le nombre de matchs joués par chacune des équipes, les formats seront adaptés en fonction du nombre d'inscrits. Les responsables de catégories se chargeront de faire remonter à l'organisation la nécessité ou non de prendre en compte les niveaux des équipes.

Les durées de matchs prévisionnelles sont de 8 minutes sans interruption avec 2 minutes pour le changement d'équipe.

Les règles officielles de jeu seront communiquées par mail à chacun des responsables de catégories qui se chargeront des les communiquer à ses équipes.

Une sono sera mise à disposition des organisateurs afin d'annoncer les matchs et permettre aux équipes concernées de se préparer.

V – CALENDRIER DES EVENEMENTS

| F / MIXTE / -35 (VILLENAVE D'ORNON) | +35 (Lieux à communiquer par le responsable de catégorie) |
|--|--|
| 30/11/2023 | 23/11/2023 |
| 14/12/2023 | 21/12/2023 |
| 25/01/2024 | 18/01/2024 |
| 22/02/2024 | 29/02/2024 |
| 21/03/2024 | 28/03/2024 |
| 18/04/2024 | 24/04/2024 |
| 16/05/2024 | 23/05/2024 |
| <i>Juin 2024 à définir</i> | <i>Juin 2024 à définir</i> |

Des responsables d'équipes féminines ont souhaité évoquer la possibilité de délocaliser certaines dates. Le responsable de catégorie des FEMININES sera à même d'en juger et décidera ou non de délocaliser certains tournois pour cette catégorie.

Les dates pour le mois de Juin 2024 restent à définir ainsi qu'une journée de clôture qui pourraient réunir l'ensemble des catégories autour du sport et d'un moment de convivialité.

VI – PROJETS DIVERS

Une réflexion est portée en ce qui concerne le développement du BURDI 5.

Plusieurs axes ont été évoqués, notamment la création de profils sur différents réseaux sociaux et une activité régulière afin d'assurer une meilleure vue dans le but d'attirer de nouveaux participants tels que des équipes d'entreprises, corpos, ...